

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2025

NOTE BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget d'une commune comporte 2 sections : une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chaque section doit être en équilibre.

Le cycle budgétaire est le suivant : débat d'orientation budgétaire, budget primitif, budget supplémentaire, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le compte administratif de l'exercice 2025 retrace les réalisations entre le 1^{er} janvier et 31 décembre 2025, il a été soumis au conseil municipal le 23 juin 2026. Les résultats 2025 peuvent se résumer comme suit :

	2024	2025
Résultat de fonctionnement	7 650 574,63	7 259 481,05
Résultat d'investissement (y compris restes à réaliser)	-1 778 106,99	-1 912 635,71
Résultat global de clôture	5 872 467,64	5 346 845,34

A – Section d'investissement

Chapitres	Dépenses		Recettes	
	Réalisé	Restes à réaliser	Réalisé	Restes à réaliser
001 – Solde d'exécution reporté	200 041,67			
16 – Emprunts et dettes assimilées	2 831 728,21		-	-
20 – Immobilisations incorporelles	757 088,34	1 792,56		
204 – Subv. d'équipement versées	830 896,49			
21 – Immobilisations corporelles	3 041 721,44	1 197 452,78		
23 – Immobilisations en cours	190 993,59	2 464 012,18		
040 – Opérations d'ordre entre sections	38 110,00		1 590 495,21	
041 – Opérations patrimoniales	54 361,80		54 361,80	
10 – Dotations, fonds divers			5 047 392,31	
13 – Subventions d'investissement			1 046 398,92	1 956 915,11
Total	7 944 941,54	3 663 257,52	7 738 648,24	1 956 915,11

Le financement des investissements est composé de :

- L'autofinancement et les amortissements ;
- Le recours à l'emprunt ;
- Le fonds de compensation pour la TVA ;
- Les subventions versées par les partenaires ;
- La taxe d'aménagement ...

La politique d'investissement permet de répondre aux objectifs de développement des équipements de proximité tout en préservant les marges de manœuvre pour le futur.

Les principales opérations réalisées en 2025 ou en voie d'achèvement sont :

	Réalisé	Restes à réaliser
Opérations préalables à la réhabilitation du groupe scolaire Pasteur Roux Blancs Bouleaux*	764 256,81	
Participation à l'enfouissement des réseaux électriques	830 896,49	
Travaux d'aménagement et de végétalisation – divers sites	551 581,83	26 398,66
Aménagement de la maison de la Parentalité	240 067,39	
Végétalisation des cours d'écoles (Frères Lumière, Tulipes)	175 645,84	
Remplacement des menuiseries de l'école Marguerites	138 101,04	64 430,16
Réhabilitation des vestiaires du stade G. Roussel	129 447,53	2 464 012,18

* Opération de 24 M€ (achèvement prévisionnel 2029)

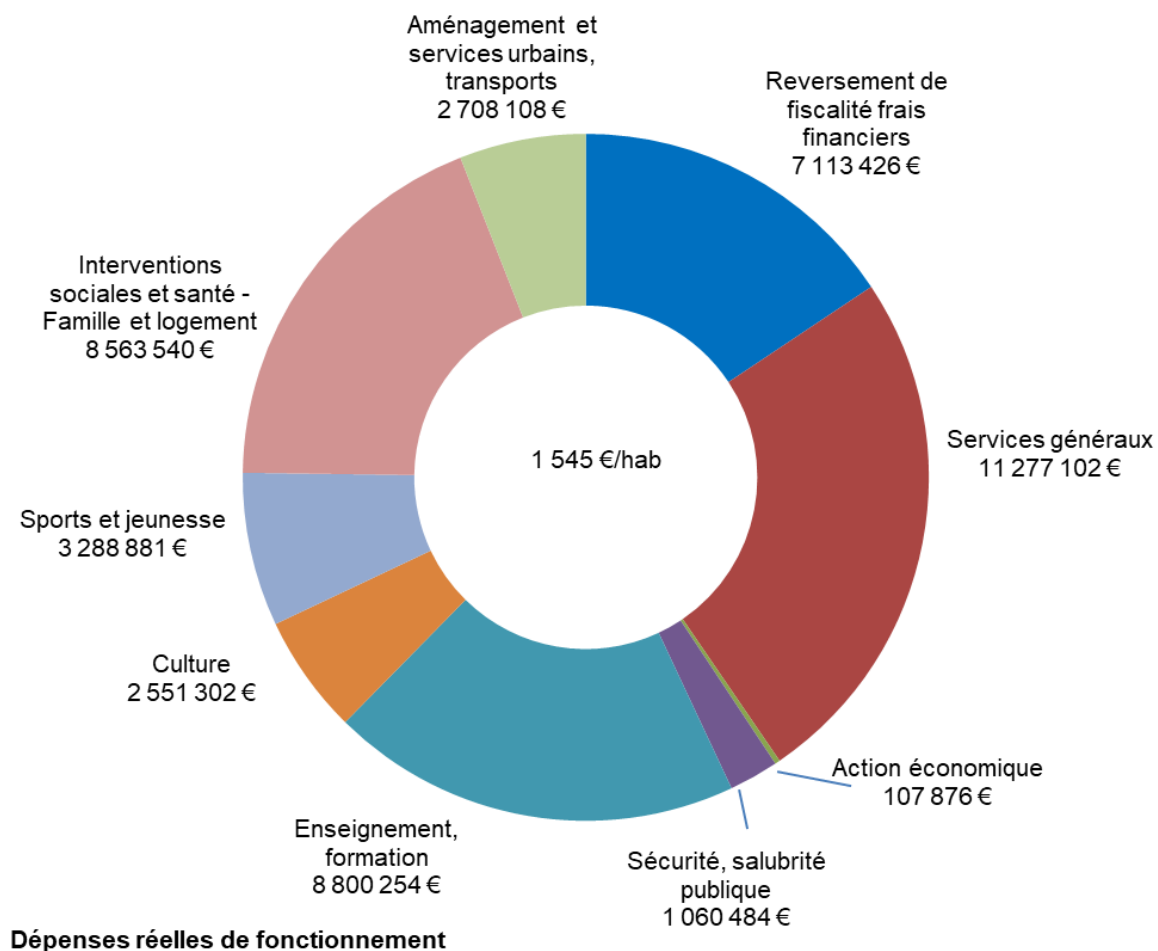
B – Section de fonctionnement

Chapitres	Dépenses	Recettes
011 – Charges à caractère général	7 729 964,85	
012 – Charges de personnel	27 295 885,43	
014 – Atténuation de produits	187 068,00	
65 – Autres charges de gestion courante	10 501 689,81	
66 – Charges financières	381 428,57	
67 – Charges spécifiques	13 535,51	
042 – Opérations d'ordre entre sections	1 590 495,21	38 110,00
002 – Résultat de fonctionnement reporté		3 572 467,64
013 – Atténuation de charges		451 531,14
70 – Produits des services		3 937 856,83
73 – Impôts et taxes (sauf 731)		10 025 742,00
731 - Fiscalité locale		28 566 332,06
74 – Dotations et participations		7 542 143,10
75 – Autres produits de gestion courante		802 913,40
76 et 77 – Produits financiers et spécifiques		22 452,26
Total	47 700 067,38	54 959 548,43

Les dépenses réelles de fonctionnement sont quasi stables par rapport à 2024 avec à peine 0,1% de variation.

Ce sont essentiellement les dépenses liées aux subventions et participations, qui progressent, cette année, ponctuellement.

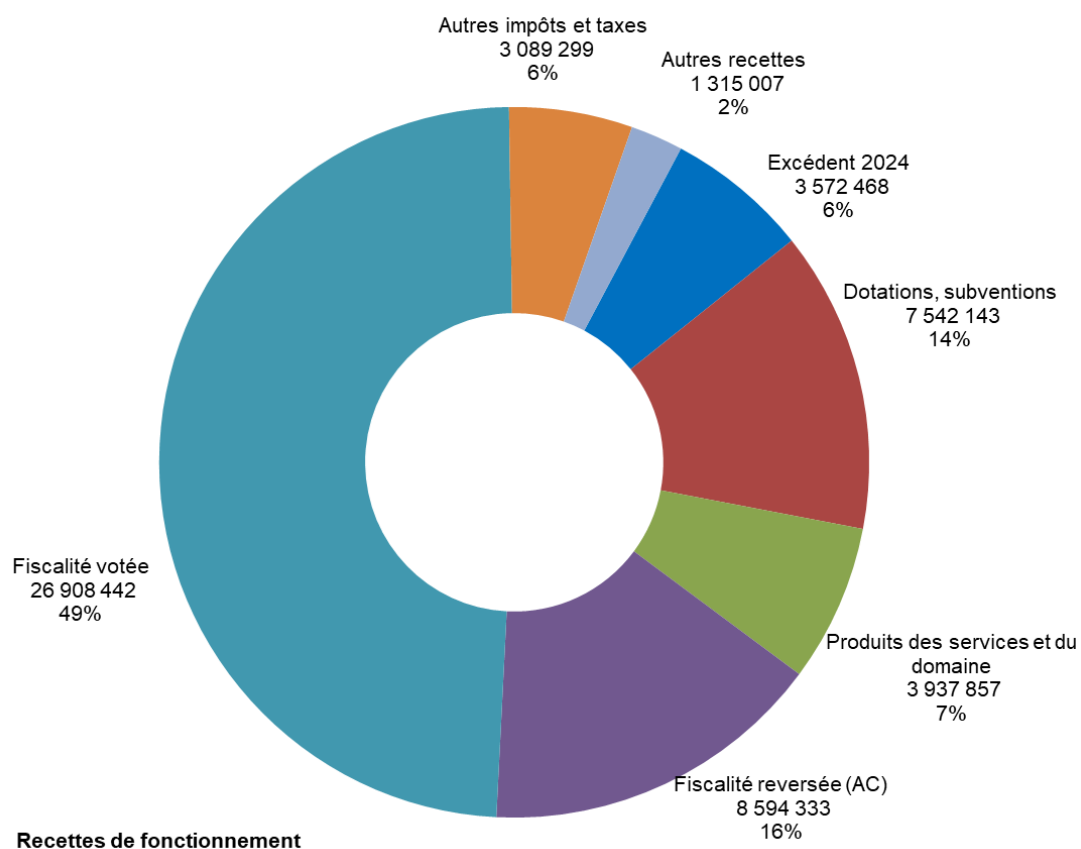
Par politique publique, la répartition en volume est reprise ci-dessous. Globalement le montant des dépenses représente 1 545 € par habitant (la population 2025 est de 29 432 habitants – population légale 2022 entrée en vigueur au 1/1/2025)



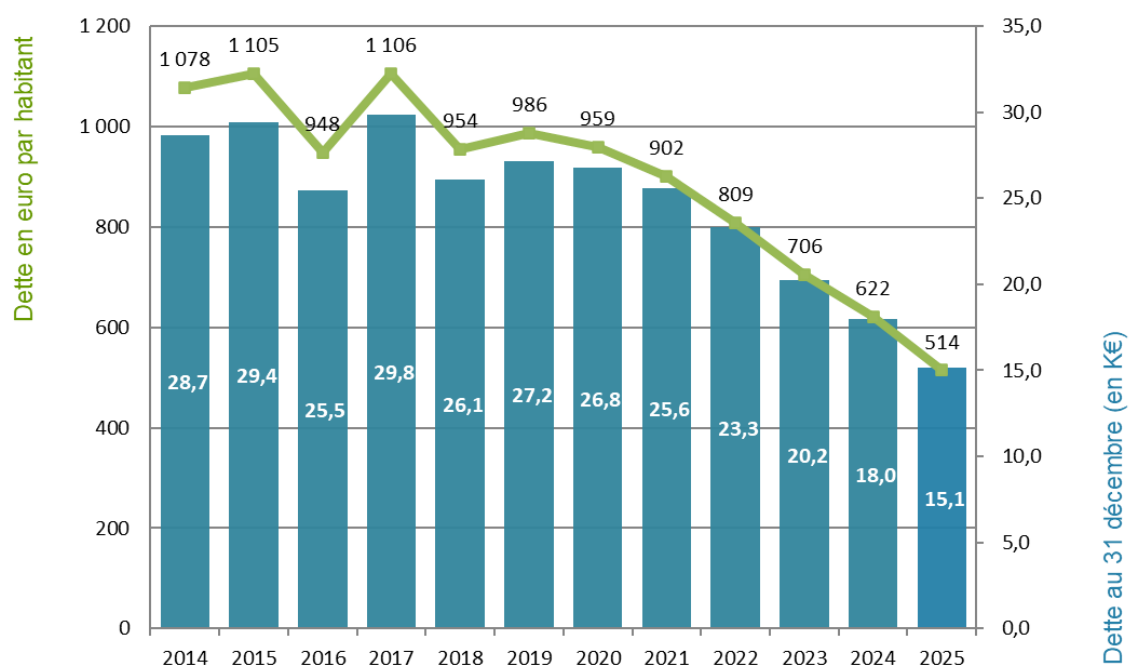
Les recettes réelles de fonctionnement sont en léger retrait de 0,2% par rapport à 2024, soit – 95 303 €.

Elles regroupent principalement :

- Le produit de la fiscalité directe locale (taxes foncières et taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) ;
- L'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris (fiscalité reversée) ;
- La dotation globale de fonctionnement ;
- Les subventions et les produits des prestations municipales.



C – Dette et épargne



En K€	2023	2024	2025
Epargne brute	5 366	5 398	5 217
Epargne nette	2 292	2 280	2 385
Capacité de désendettement (en année)	3,8	3,3	2,9

Le ratio de capacité de désendettement exprime le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette si la collectivité y affecte la totalité de son épargne brute. On considère généralement que le seuil critique se situe à 12 ans.

D – Taux d'imposition en 2025

La collectivité n'a pas voté d'augmentation des taux des impôts locaux depuis 2009.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 36,96 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 49,44 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 24,36 %

E – Effectifs de la collectivité et charges de personnel

	2023	2024	2025
Permanents en ETP (équivalent temps plein) au 31/12	566,04	585,44	552,14
Chapitre 012 – Charges de personnel (traitement, charges, cotisation assurance...)	25 856 557,45	27 219 328,90	27 295 885,43

F – Principaux ratios

		Valeur	Moyenne nationale de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 545	1 387
2	Produits des impositions directes / population	914	812
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 722	1 600
4	Dépenses d'équipement brut / population	164	406
5	Encours de la dette / population	514	998
6	DGF / population	150	203
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	59,0%	60,6%
8	Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	95,5%	93,1%
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	9,5%	25,4%
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	29,9%	62,4%
11	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	10,3%	n.c.

Données calculées suivant méthode DGCL